

Le 03 avril 2023

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

L'assemblée régulière du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, le lundi 3 avril 2023 à 19 h00.

PRÉSENCES

Monsieur le maire, Greg Vaughan, et les conseillères et conseillers: Laurie-Ann Foucrault, Tanya Garrick Rhicard, Rose Lawlor, Laurent Marchal, Marcus Flynn et Robert Young tous formant quorum sous la présidence du maire.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Nicole Blinn.

ABSENCE

Aucune

23-04-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Robert Young appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- Le point 9) Avis de motion et présentation projet de règlement 441- Politique de gestion contractuelle est reporté

23-04-02

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière, tenue le 6 mars 2023, soit adopté.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Dépôt du Rapport financier 2022 et le Rapport du vérificateur externe, tel que préparé par la Firme Raymond Chabot Grant Thornton représenté par Christina Laflamme CPA auditrice, M.Sc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

23-04-03

COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu que les comptes *extraordinaires et les comptes réguliers qui suivent soient payés :

SALAIRES PAYÉS EN AVRIL 2023

Total des salaires : \$11 923.89

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

*5277	Commission des normes de l'équité de santé et de la sécurité de travail	CNESST Bénévoles /Maire	475.16
-------	---	-------------------------	--------

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

*5278	Atelier et découpage Bourgea 2014 inc.	Peinture pour rues	105.78
5279	Avizo experts – conseils	Usine / débitmètre	3 671.93
5280	Axion		160.99
5281	Peter Beaucage	Mois de mars	2 053.81
5282	Bell Canada		576.42
*5283	Nicole Blinn	Remb.dép / Zoom	229.95
5284	BMR Express / Dépanneur Ben	F-550 – def	22.97
*5285	Uni – Select Canada Inc.	S.I. / F – 550	768.52
5286	Canton de Bedford	Mois de mars	7 494.47
*5287	Centre du camion Cowansville	S.I. / inspection Chasse-neige	2 298.69
*5288	CLD de Brome-Missisquoi	Carte vélo – res # 21-11-20	150.00
*5289	Concassage Pelletier inc.	56.3 t.m. d’ abrasif	850.56
5290	Dépanneur Stanbridge East		31.30
*5291	FNX . Innov	Rue River et rue Old Dunham	574.88
*5292	Outillage Rioux G.D.B.	S.I. /tour de lumière	1 476.20
*5293	Grafcom	Hébergement site-web 2022 & 2023	720.00
5294	Hydro – Québec		3 753.61
5295	Gestim Inc.	Inspecteur / mars	2 433.10
*5296	Kalitec signalisation et Innovation	Afficheur de vitesse rés # 23-03-14	13 825.75
5297	Librairie moderne	Biblio	269.33
*5298	Oxymax	Oxygene & acetylene	218.46
*5299	P. Beaucage	Réparation chasse-neige	459.90
5300	Post Canada	Média poste-Biblio	57.40
5301	Chauffage P. Gosselin Inc.		1 785.70
*5302	Raymond Chabot Grant Thornton	Audit 2022 /rés # 22-07-06	4 231.08
5303	R.I.G.M.R.B.M.	Enfouissement mars	1 539.59
5304	Rona	Quincailleries garage	75.34
5305	Enviro connexions	Tri- recyclage - mars	576.61
*5306	Services financiers Xerox Canada SRI	Photocopieur Rés # 23-01-09	1 147.68
5307	Soudure Brault inc.	F-550	35.51
*5308	St-Pierre	Transport d’abrasif et de pierre	977.28
5309	Telus Mobilité		285.70
*5310	Ville de Cowansville	Quote-part 2023	503.02
5311	Ministre de Revenu du Québec	Retenu provincial	12100.92
5312	Receveur Générale	Retenu fédéral	4054.25
*5313	Danse Stanbridge East	Commandite rés. #23-04-16	100.00

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES PERMIS ÉMIS EN MARS

Dépôt du rapport de l'inspecteur, des permis émis en mars 2023.

23-04-04

DÉROGATION MINEURE N° 23-01 – LOT 5 897 062-, 47-49 CHEMIN RIDGE

CONSIDÉRANT

la demande de dérogation mineure n° 23-01 déposée par le propriétaire du lot 5 897 062, 47-49 chemin Ridge, Monsieur Peter Onegow, pour créer un lot avec un frontage simple de 5,42m au lieu du 50m prescrit par le règlement de lotissement #400-2011 et une

marge de recul latérale de 5,02m pour la résidence portant le numéro civique 49 au lieu du 7,5m prescrit par le règlement de Zonage # 399-2011;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire continuer de résider à cet endroit et vendre la terre agricole;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments résidentiels sont à une grande distance de la voie de circulation;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas de préjudice sérieux aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE la forme et les dimensions du lot projeté reflètent l'utilisation réelle de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal que la demande de dérogation mineure n° 23-01 soit accordée;

CONSIDÉRANT QUE la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu unanimement:

- D'accepter la demande de dérogation mineure n°23-01 demandée pour le lot 5 897 062-47-49 chemin Ridge, et autoriser un frontage simple de 5,42m et une marge de recul latérale de 5,02m pour la résidence portant le numéro civique 49.

23-04-05

ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT N° 440-2023 – RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Avis de motion et présentation d'un projet de règlement ayant été donné à une assemblée antérieure, et après les délais nécessaires, il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Laurent Marchal et résolu d'adopter le projet de Règlement N° 440-2023 –relatif à la démolition d'immeubles.

23-04-06

REPLACEMENT DE DEUX (2) GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ – CHEMIN BLINN

CONSIDÉRANT QUE deux (2) glissières de sécurité doit être remplacée sur le chemin Blinn;

CONSIDÉRANT QU' une demande de soumission a été faite pour le remplacement des glissières de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu d'accepter la soumission n° 23032432, en date du 27 mars 2023, de l'entreprise NPL pour remplacer ±123m pieds de glissière de sécurité sur le chemin Blinn. Payable à même le budget d'immobilisations 2023 #GL 03 21107 000.

23-04-07

AUTORISATION DEMANDE POUR SERVICES PROFESSIONNELS-STABILISATION DE BERGES SUR LE CHEMIN BLINN

CONSIDÉRANT QUE l'érosion s'est faite sur les berges du chemin Blinn et qu'il y a lieu de procéder à la stabilisation par des travaux d'encrochement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, et résolu d'autoriser la directrice d'obtenir une soumission de gré à gré pour les services professionnels pour le projet de stabilisation de berges sur le chemin Blinn.

23-04-08 **APPEL D'OFFRES - "ABAT-POUSSIÈRE"**

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu d'accepter la soumission n° 21468, en date du 23 mars 2023, de l'entreprise Somavrac C.C. pour la fourniture de +45,000 litres de chlorure de calcium 35% en vrac liquide.

23-04-09 **ANDRÉ PARIS INC. – FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE BORD DE ROUTE- SAISON 2023**

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu d'accepter la soumission, en date du 26 mars 2023, faite par André Paris inc. au montant de 8 560.00\$, plus les taxes, pour le fauchage de juin et la coupe complète en septembre 2023 (incluant les deux (2) côtés de la route 202) sur environ 34 km.

23-04-10 **GAZÉBO COMMUNAUTAIRE- PARC MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu l'aménagement d'un gazébo dans le parc municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcus Flynn, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu que le conseil autorise l'achat d'un gazébo de l'entreprise Gazébec (soumission n°2019 en date du 2023-03-23) payable à même le Fonds Covid #GL 02 70231 999.

23-04-11 **FIBRE DE TERRAIN DE JEUX – PARC MUNICIPAL**

Il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par la conseillère Rose Lawlor et résolu de mettre deux (2) voyages de fibre de terrain de jeux certifié IPEMA et ASTM dans l'aire de jeux au parc municipal.

23-04-12 **DEMANDE APPUI BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE – CARREFOUR CULTUREL**

CONSIDÉRANT la demande extraordinaire d'aide budgétaire supplémentaire reçue du comité Carrefour Culturel de Stanbridge East pour acheter une scène pour leurs concerts et autres événements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcus Flynn, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu d'allouer un financement additionnel de 4 900\$, payable à même le Fonds Covid #GL 02 70231 999.

23-04-13 **SOUTIEN POUR LES RÉSIDENTS DE STANBRIDGE EAST – CAMP DE JOUR- INSCRIPTION 2023- (FRAIS NON-RÉSIDENT)**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Loisirs de Stanbridge East n'aura pas de camp de jour encore cet été ;

EN CONSEQUENCE, Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu :

- D'allouer 125 \$ par enfant, résident de Stanbridge East, sur réception d'un reçu d'inscription d'un camp de jour pour l'année 2023, pour couvrir une partie des frais non-résident.
- D'allouer 200\$ par enfant, résident de Stanbridge East qui sont référées par le CLSC, pour couvrir une partie des frais non-résident.

23-04-14

SOIRÉE RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES DE LA MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE EAST

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu que la municipalité alloue un montant de 3 000\$ pour la soirée reconnaissance aux bénévoles, le 21 avril 2023. Il est convenu que la directrice générale organisera l'évènement qui aura lieu au Centre communautaire.

23-04-15

DÉSIGNATION DU CABINET D'AVOCATS GREY CASGRAIN S.E.N.C. POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE EAST DANS LE CADRE DE LA POURSUITE INTRODUITE PAR LES VILLES ET CITÉS BILINGUES CONTESTANT CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LE FRANÇAIS, LANGUE OFFICIELLE ET COMMUNE DU QUÉBEC (« LOI 96 »)

ATTENDU QUE depuis 1977 la municipalité de Stanbridge East est une municipalité reconnue bilingue en vertu de la Charte de la langue française ;

ATTENDU QUE la *Loi sur le français, langue officielle et commune du Québec* (« Loi 96 »), une loi visant à modifier la Charte de la langue française, a de graves répercussions négatives sur les droits linguistiques des résidents de la ville et sur l'administration et la prestation efficaces des services municipaux ;

ATTENDU QUE plusieurs dispositions de la Loi 96, qui entreront en vigueur en juin 2023, traitent spécifiquement des municipalités à statut bilingue ;

ATTENDU QUE non seulement la Loi 96 compromet le statut bilingue, qui fait intrinsèquement partie de notre identité culturelle, mais que les dispositions contestées vont également au-delà des droits linguistiques et portent atteinte aux droits constitutionnellement protégés et inaliénables qui appartiennent à tous les citoyens du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité a accepté de se joindre à titre de codemandeur à une action en justice contestant les dispositions de la Loi 96 et qu'elle désire en confier le mandat à la firme Grey Casgrain s.e.n.c. ;

ATTENDU QUE la municipalité accepte de partager les honoraires et frais judiciaires avec les autres codemandeurs, au prorata de la population, lesdits honoraires devant être coordonnés par la Ville de Côte-Saint-Luc et payés à la fin de chaque trimestre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu unanimement :

- « QUE Me Julius Grey du cabinet Grey Casgrain s.e.n.c. soit mandaté pour représenter la municipalité de Stanbridge East dans sa requête devant la Cour supérieure pour contester certaines dispositions de la

Loi 96 qui affectent les droits et obligations des municipalités bilingues;

- QUE le maire et/ou la directrice générale de la municipalité soit par la présente autorisé à signer la lettre d'intention avec la Ville de Côte Saint-Luc et le mandat avec le cabinet d'avocats Grey Casgrain s.e.n.c. afin de leur permettre de représenter la Ville dans le cadre des procédures susmentionnées ;
- QUE ce conseil s'engage à partager les frais et honoraires juridiques avec la Ville de Côte Saint-Luc et les autres codemandeurs, au prorata de la taille relative de sa population ;
- QU'une dépense n'excédant pas 1,00 \$ par résident de la municipalité soit réservée par chacune des municipalités codemandereses pour toutes les dépenses nécessaires à cette fin pour couvrir la demande et les plaidoiries de ces procédures devant la Cour supérieure ;
- QUE la Ville de Côte-Saint-Luc soit désignée pour recevoir les paiements pour la firme Grey Casgrain pour tous les frais juridiques, de toutes les municipalités impliquées dans cette action. »

23-04-16

COMMANDITE-DANSE STANBRIDGE EAST-SPECTACLE DE DANSE

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu de contribuer un montant de 100\$ au Club de Danse Stanbridge East pour leur spectacle de danse qui aura lieu le 6 mai 2023 à Farnham à l'école Jean-Jacques-Bertrand.

CORRESPONDANCE

- Recyc-Québec : Compensation 2022 pour la collecte sélective des matières recyclables.
- Dépôt du rapport financier 2022 de la Bibliothèque Denise Larocque Duhamel

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h49.

Nicole Blinn, directrice générale
et greffière-trésorière

Greg Vaughan, maire